

Caractéristiques de l'Offre

Nombre d'actions mises à la disposition du public : 2 242 160 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital en numéraire représentant 35,9% du capital de la société après augmentation.

Valeur nominale : 1 dinar

Prix d'émission des actions nouvelles: 2,230D, soit une valeur nominale de 1 dinar et une prime d'émission de 1,230D

Montant de l'opération : 5MD

Période de souscription : du 27/08/2015 au 28/08/2015 inclus

Jouissance des actions : Les actions portent jouissance à partir du 1^{er} janvier 2015

Offre proposée : Les 2 242 160 actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties comme suit :

1- Offre à Prix Ferme

Une Offre à Prix Ferme de 681 620 actions offertes représentant 10,9% du capital et réparties comme suit :

Catégories	Part de l'offre	Nombre d'actions	Montant (en Dinars)
Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au moins 100 actions et au maximum 312 108 actions, pour les institutionnels et 31 210 actions pour les non institutionnels.	30,4%	681 620	1 520 012

Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

2- Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 1560 540 actions représentant 25% du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250mD.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente. Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 112 108 actions soit l'équivalent à un montant minimum de 250mD, et un maximum de 312 108 actions soit l'équivalent à un montant de 696mD.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé et inversement.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès de Maxula Bourse, Intermédiaire en bourse.

Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société Office Plast a été établi entre Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse et M. Yassine ABID, l'actionnaire de référence de la société Office Plast, portant sur un montant de 100mD et 35 000 actions.